

**Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS**

**Délibération du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS**

Séance du mercredi 16 avril 2025

PRÉSENTS : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,
Mme ZINT, Mme DARRIEUTORT,
Mme LARRIBAU, Mme VANCAUWENBERGE,

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MAURIN, Mme MOLINA (démissionnaire),
Mme SANCHEZ (démissionnaire)

ABSENTE : Mme MAZILIÉ

Délibération n° 03-16042025

OBJET: SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COLLECTIF ALIMENTAIRE
DE LONS »

Monsieur le Président du CCAS expose à l'assemblée que l'Association « Collectif Alimentaire de LONS », qui s'est créée le 30 avril 2002, sollicite une subvention de 17 000 € pour l'année 2025. (Subvention versée pour l'année 2024 : 17 000 €).

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT d'accorder une subvention de 17 000 € pour l'année 2025 à l'association « Collectif Alimentaire de LONS ».

PRÉCISENT que les crédits sont inscrits au Budget 2025.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du CCAS


Nicolas PATRIARCHE